

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 MAI 2026



L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	29
Membres représentés	6
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Marc GRANET
Date de la convocation des conseillers	13 mai 2026
Date de l'affichage de la convocation	13 mai 2026



PRÉSENTS :

Madame Caroline DIGARD, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Madame Sandrine CHAMBARETAUD, Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**

Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amïn BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Madame Maria ALVES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Nathalie BONNAFFÉ, Madame Anissa TRIKI, Monsieur Daniel ARNOUD, Monsieur Vincent CAMUS, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE, Madame Clémence CHAMOUSSET, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Alain GOREZ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Sandrine CHAMBARETAUD
Monsieur Pascal GIACOMEL donne pouvoir à Madame Laura STRULOVICI
Monsieur Serge DOMINGUES donne pouvoir à Monsieur Stéphane PAVILLON
Madame Achata TRAORÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel ARNOUD
Madame Priscillia BRACH donne pouvoir à Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE

OBJET : Garantie d'emprunt au profit de Clésence - groupe Action Logement - pour l'acquisition en VEFA de 38 logements locatifs sociaux PLUS-PLAI-PLS – 49 - 51 avenue Aristide Briand à Villeparisis

Le Conseil municipal,

Vu les articles L 2121-29, L 2121-1 à L2121-23, R 2121-9, R 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui concerne le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 des Communes et de leurs établissements publics,

Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le permis de construire n°077514 22 00033 pour la construction de 38 logements locatifs sociaux sur un terrain sis 49-51 rue Aristide Briand à Villeparisis,

Vu le Contrat de Prêt n° 180731, en annexes, signés entre ci-après Clésence - groupe Action Logement - l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

Vu la présentation de cette demande de garantie d'emprunt lors de la commission des finances le 11 Mai 2026,

Considérant que par courrier, en date du 05 Novembre 2025, Clésence - groupe Action Logement - demande la garantie d'emprunt pour 7 lignes de prêts à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de total de 6 222 337 € destiné au financement de ladite opération d'acquisition.

Considérant qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt, Clésence - groupe Action Logement - s'engage à réserver 20 % des logements au profit des familles présentées par la Commune de Villeparisis, soit 8 logements, en vertu d'une convention ci-annexée.

Entendu l'exposé de Gabriel GREZE, Adjoint au Maire chargé de l'État-civil, de l'Habitat et du Logement, de la Mémoire et des Anciens combattants

DELIBERE

Article 1^{er} :

L'assemblée délibérante de Villeparisis accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 222 337 € souscrit par Clésence - groupe Action Logement - auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°180731 constitué pour 7 lignes de prêts.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition en VEFA de 38 logements locatifs sociaux sis 49-51 avenue Aristide Briand à Villeparisis ainsi que 38 places de stationnement en sous-sol.

Article 2 :

PRET 180731 : 6 222 337 €

Montant du prêt CPLS Complémentaire au PLS 2025 : 639 490 €

Durée du prêt : 40 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt : Taux du Livret A +2,81 %

Taux annuel de progressivité : 0 %

Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en cas de variation de l'index du

Livret A

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260521-26_12563-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026

ஊஊஊஊ

Montant du prêt PLAI : 806 354 €
Durée du prêt : 40 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt : Taux du Livret A +1,50%
Taux annuel de progressivité : 0%
Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en cas de variation de l'index du Livret A

ஊஊஊஊ

Montant du prêt PLAI Foncier : 843 163 €
Durée totale du prêt : 60 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt : taux du Livret A +2,22%
Taux annuel de progressivité : 0%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en cas de variation de l'index du Livret A

ஊஊஊஊ

Montant du prêt PLS PLSDD 2025 : 450 279 €
Durée totale du prêt : 40 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt : taux du Livret A + 2,81%
Taux annuel de progressivité : 0%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en cas de variation de l'index du Livret A

ஊஊஊஊ

Montant du prêt PLS Foncier PLSDD 2025 : 861 190 €
Durée du prêt : 60 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt : taux du livret A +2,22%
Taux annuel de progressivité : 0%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en cas de variation de l'index du Livret A

ஊஊஊஊ

Montant du prêt PLUS : 1 441 291 €
Durée du prêt : 40 ans
Périodicité des échéances : Trimestrielle
Index : Livret A
Taux d'intérêt : taux du livret A +2,3%
Taux annuel de progressivité : 0%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en cas de variation de l'index du Livret A

ஊஊஊஊ

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260521-26_12563-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026

Montant du prêt PLUS foncier : 1 180 570 €

Durée du prêt : 60 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt : taux du livret A +2,22%

Taux annuel de progressivité : 0%

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en cas de variation de l'index du Livret A

☺☺☺☺

Article 3 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Clésence - groupe Action Logement - dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Clésence - groupe Action Logement - pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée dudit prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts

Article 5 :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention stipulant la réservation de 8 logements dont convention ci-jointe et à effectuer toute formalité nécessaire.

Article 6 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

Adopté après le vote suivant :

35 votants dont 6 pouvoirs

29 pour dont 5 pouvoirs (Groupe majoritaire « Villeparisis avec Vous »)

6 contre dont 1 pouvoir (Unis pour Villeparisis et Tout devient Possible)

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Marc GRANET Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20260521-26_12563-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026